

POURSUITE CONTRE LA VILLE DE MONT-LAURIER CANEVAS ET AIDE MÉMOIRE EN BREF (4)

La suite,

Éléments pouvant avoir un lien avec ce crime (Attitudes du personnel).

Je suis en droit de me demander d'où venait ce personnel en date du 6 et 7 décembre au Mc-Donald's de Mont-Laurier. Erreurs de factures attitudes de débutants débutantes au comptoir caisse, et je profite de l'occasion pour mentionner et expliquer une plainte client (la mienne). J'ai commandé au comptoir un duo muffin café en spécifiant que je voulais allongé mon café à un grand café. J'ai été facturé au plein montant d'un café et muffin séparément (ce n'est pas la premier fois). Suite à mes commentaires la personne au comptoir caisse à appelé une responsable (je suppose) et ces deux personnes ont finit par me vendre le tout à un montant inexistant et la baisse pour ce duo. De mémoire ce montant était de 2,70\$. Une des deux personne je cite ma dit pour cette fois nous allons vous le laisser à ce prix ? J'ai répliquer immédiatement en leur disant essayer de ne pas faire d'erreur la prochaine fois et souligner ce commentaire stupide de cette employée. En résumé cette personne à essayé de me culpabiliser pour ses propres erreurs ! Assez c'est assez, je suis en droit de me demander s'il ne s'agit pas d'une petite vengeance de ces deux personnes.

Ce texte n'est pas très élogieux toutefois il représente exactement ce qui s'est passé et des circonstances qui peuvent avoir un lien avec le vol (crime) de mon téléphone et des documents légaux qu'il contient.

FIN DE TEXTE.



PAR NUMÉRISATION

Pierre Michaud, PMI, ce 21 décembre 2020.



PCLVDML0221122020



Autorisation de publication 21-12-2020